

DYNAMOTS

Le Magazine du **SIÉDS**
et de ses entreprises



ÉDITO



Chères lectrices, chers lecteurs,

Avec presque 100 ans d'existence, le SIÉDS et ses entreprises sont plus que jamais un acteur de l'avenir dans le secteur des énergies.

Tout le Groupe SIÉDS s'investit dans la vie locale, économique, sociale et environnementale et contribue à façonner le territoire, à favoriser son développement et à améliorer la vie quotidienne de ses habitants.

La preuve est donnée de notre engagement au travers de différentes actions : l'opération d'isolation des combles à 0 € TTC pour les plus modestes. Ou encore la proximité offerte à nos clients avec nos cinq agences modernisées.

La construction du poste de répartition de Melleran, est également la démonstration de notre investissement sur le territoire au profit des citoyens.

Quant au SIGil (Système d'Information Géographique d'intérêt local), l'outil développe ses fonctionnalités pour offrir à toutes les communes des Deux-Sèvres, un service de plus en plus qualitatif et innovant.

Dans le respect de nos valeurs, nous accompagnons les collectivités pour les aider à faire les bons choix et à développer des services utiles pour l'ensemble de la communauté.

C'est pour toutes ces raisons et parce que l'avenir repose sur notre capacité à évoluer avec intelligence et créativité que le SIÉDS a souhaité modifier ses statuts. Il va, au prochain mandat, simplifier sa gouvernance et intégrer les intercommunalités au Comité Syndical, tout en laissant la majorité aux communes.

Son fonctionnement repose et reposera toujours sur les mêmes valeurs : solidarité, proximité et partage.

Au nom de toutes les entreprises du Groupe SIÉDS, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture et une excellente fin d'année 2019.

Jacques BROSSARD
Président du SIÉDS

COMPTEURS ÉVOLUÉS

INFORMATIONS SUR LE PROJET LINKY AUPRÈS DES ÉLUS

GÉRÉDIS poursuit les travaux nécessaires au déploiement des compteurs communicants sur l'ensemble de son réseau. En parallèle des préparations détaillées du budget, de l'organisation interne, des systèmes informatiques et de l'approvisionnement des matériels, la communication avec les parties prenantes importantes de ce projet reste le liant indispensable.

Dans cet esprit, GÉRÉDIS et le SIÉDS ont animé des réunions de partage dans chacune des 8 intercommunalités du département. Elles ont eu lieu à :

- **MELLE** le 19 novembre
- **SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE** le 20 novembre
- **BRESSUIRE** le 25 novembre
- **MAGNÉ** le 26 novembre
- **AIRVAULT** le 5 décembre
- **LA CHAPELLE-BERTRAND** le 9 décembre
- **CHAMPDENIERS** le 10 décembre
- **THOUARS** le 11 décembre





L'unité de valorisation de La Loge : un partenariat durable entre 3D ENERGIES et le SMITED.

L'unité de valorisation de La Loge a 10 ans !

En janvier 2008, les Présidents du SMITED et du SIEDS se sont rapprochés pour examiner les possibilités de mise en œuvre d'une unité de production d'électricité sur le centre d'enfouissement de La Loge, à Coulonges-Thouarsais. À la suite de ces échanges, leurs assemblées respectives ont acté qu'un protocole d'accord soit signé entre le SMITED et la régie 3D ENERGIES.

C'est ainsi qu'une convention de partenariat pour la valorisation du biogaz du site de La Loge fut signée le 17 février 2009, après qu'une étude de faisabilité eut évalué précisément la viabilité technico-économique du projet.

Le 12 octobre 2009, était lancée la construction de la plateforme de valorisation du biogaz, en remplacement de la torchère présente sur le centre d'enfouissement de la Loge.

Le 29 décembre 2009, les premiers kilowattheures électriques étaient injectés sur le réseau GÉRÉDIS.

Principe de fonctionnement :

L'installation est constituée de puits et de canalisations qui captent le biogaz issu de la fermentation des matières organiques contenues dans les massifs de déchets. Environ 100 mètres cubes par heure de ce biogaz sont injectés comme carburant dans deux moteurs thermiques. Ces moteurs entraînent chacun une génératrice de 160 kW et la totalité de l'électricité produite est injectée sur le réseau public de distribution.

Régulièrement de nouveaux puits sont créés afin de capter le biogaz dans les casiers de stockage de déchets en cours d'exploitation. Ces aménagements techniques permettent de maintenir le potentiel quantitatif de biogaz et ainsi poursuivre le fonctionnement de cette unité de valorisation.

> Depuis 10 ans d'exploitation, l'installation a produit plus de 11 200 MWh. Cette valorisation a également permis au SMITED de réduire le montant de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

ESTIT POUR UN AVENIR DURABLE



Construction de deux nouveaux parcs éoliens

Le 25 septembre dernier, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a de nouveau lancé une alerte sur les impacts du réchauffement climatique sur l'océan et la cryosphère. D'après le GIEC, le niveau des mers et océans monte significativement, tout en se réchauffant. Autrement dit, l'océan s'acidifie, produisant de moins en moins d'oxygène et de vie sous-marine.

En Arctique, on assiste à une réduction de la banquise sans précédent depuis 1 000 ans, qui pourrait être irréversible, entraînant la fonte des glaces de l'Arctique et de l'Antarctique et la montée du niveau de la mer.

C'est dans cet immense bouleversement déjà à l'œuvre, avec son lot annuel de catastrophes écologiques que 3D ENERGIES vient prendre part aux objectifs « énergie climat » en lançant la construction de deux parcs éoliens sur le territoire des Deux-Sèvres, qui seront mis en service dans le courant du troisième trimestre 2020.

Les chiffres présentés ci-dessous concrétisent la politique volontariste des élus du SIEDS, de produire de l'électricité à partir de sources renouvelables et ainsi prendre part aux objectifs énergétiques nationaux et européens.

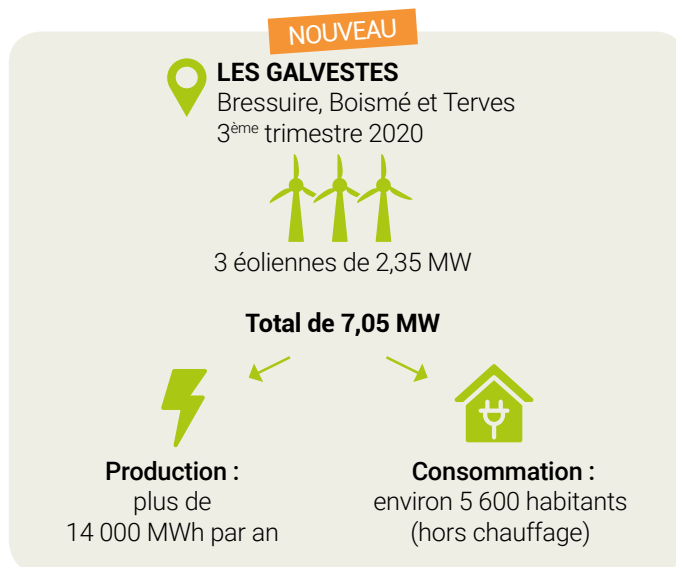
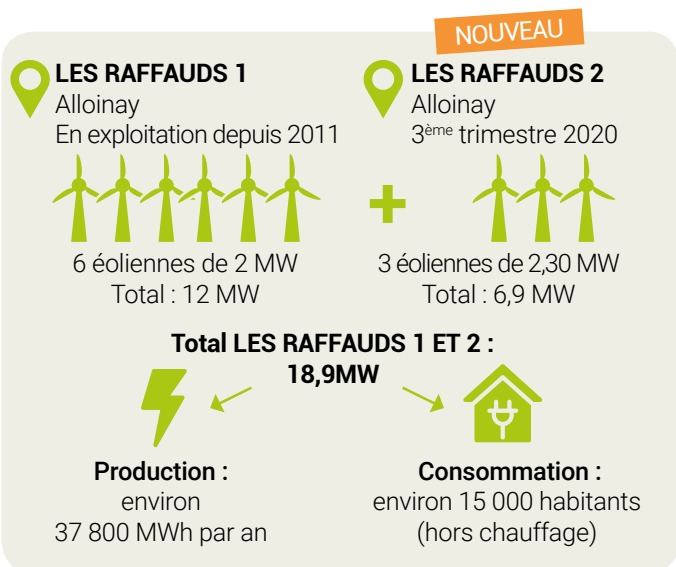


Le développement, la construction et l'exploitation des parcs éoliens permettent de faire travailler des bureaux d'études environnementaux, des entreprises de génie civil et génie électrique, ainsi que des entreprises de maintenance spécialisées dans l'éolien.

L'exploitation de nos éoliennes permet également de générer des recettes fiscales pour nos territoires.



Outre le fait d'avoir un intérêt économique pour nos territoires et nos activités, la production d'électricité des éoliennes permet avant tout de valoriser une richesse locale, propre et inépuisable qu'est le vent.



OBJECTIFS DE PRODUCTION DE 3D ENERGIES FIN 2020

43 éoliennes	Puissance installée : près de 99 MW	Production : 190 000 MWh	Consommation : 75 000 habitants (hors chauffage)
---------------------	---	------------------------------------	---

LE GROUPE SIEDS AU SERVICE DE SES

Des agences clientèle modernisées

Recevant plus de 31 0000 visites par an, nos agences ont été repensées afin d'améliorer la qualité de l'accueil client et du service rendu.

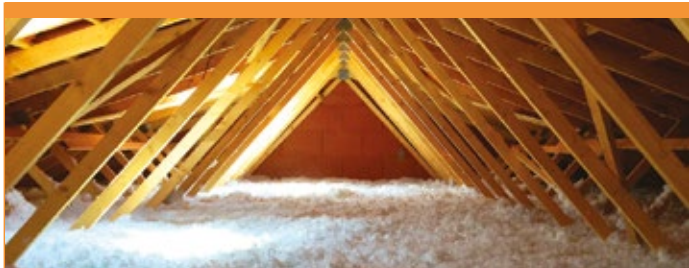
Les travaux de modernisation des agences clientèle de SÉOLIS initiés en 2018, ont été achevés en mars dernier.

Ces agences proposent désormais un accueil et un modèle relationnel plus dynamique, grâce notamment à un mobilier renouvelé et à une banque d'accueil qui permet de recevoir debout ou assis. L'installation d'écrans en salle d'attente et la mise à disposition de bornes interactives accessibles aux personnes à mobilité réduite et donnant un accès direct au site SÉOLIS et aux services de l'Agence En Ligne complètent le dispositif. La confidentialité a aussi été améliorée.



Bénéficiant d'un aménagement plus fonctionnel, nos 5 agences clientèle ont été également pensées pour faciliter l'accès à l'information.

Ces accueils illustrent bien, à l'heure du tout dématérialisé et des contacts virtuels, la volonté de SÉOLIS de rester présent sur le terrain au travers de ses 5 agences réparties sur tout le département, à Niort, Bressuire, Parthenay, Thouars et Melle.



Considérant que 25 % à 30 % des déperditions thermiques se font par le toit, isoler ses combles perdus contribue à réduire ses consommations d'énergie et à valoriser son logement.

Une opération au bénéfice du confort thermique de ceux qui en ont le plus besoin

Qu'ils soient propriétaires ou locataires d'une maison individuelle à titre de résidence principale, **les clients particuliers de SÉOLIS bénéficiaires du Chèque Énergie peuvent profiter de l'isolation de leurs combles perdus sans aucun frais à leur charge.**

Yves Gahery, responsable de l'opération chez SÉOLIS, précise : « Le phénomène de précarité énergétique touche plus de 5 millions de ménages en France ². En tant que fournisseur d'énergie, notre vocation est aussi d'accompagner les foyers les plus modestes. La lutte contre la précarité énergétique est un des engagements de la politique de Développement Durable du Groupe ».

Des travaux réalisés par des artisans certifiés

Les travaux sont réalisés par des professionnels, partenaires de SÉOLIS, et titulaires d'une qualification valide RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de l'isolation du toit.

Isolation de ses combles perdus¹ pour 0 € TTC !

SÉOLIS a lancé une opération spéciale auprès de ses clients particuliers bénéficiaires du Chèque Énergie.

Ces artisans ont été recrutés dans le cadre d'une consultation organisée en partenariat avec la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) des Deux-Sèvres. L'isolation se fait par soufflage de laine minérale de verre, solution idéale pour les combles non aménagés.

Une opération financée par SÉOLIS dans le cadre des CEE

Cette opération spécifique à durée limitée s'inscrit dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dont la finalité est de réduire les impacts des consommations énergétiques. Ces CEE sont une contribution exigée pour tout fournisseur d'énergie. SÉOLIS a choisi de répondre à ce dispositif en privilégiant une opération à destination des foyers les plus fragiles.

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de cette opération.

¹ non aménageables - ² Sources : ONPE : Observatoire National de la Précarité Énergétique

CLIENTS ET DE SON TERRITOIRE

Un nouveau poste de répartition à Melleran

Le nouveau poste de répartition de GÉRÉDIS implanté à Melleran (sud du département) a été inauguré le 20 septembre dernier en présence de nombreux acteurs impliqués dans la construction de l'ouvrage.

Cet investissement de plus de 2,5 millions d'euros s'intègre dans un réseau de 15 postes sources (alimentés par le réseau de transport RTE) et de 12 postes de répartition (alimentés par les postes sources). Ce poste a été « entièrement » construit, assemblé, testé en usine puis livré sur site en deux jours, ce qui a permis d'optimiser les délais de réalisation. Le poste a été étudié et pensé comme un poste source afin d'être en capacité de répondre à des besoins plus importants si nécessaire. Cette construction permet la suppression de deux postes de répartition dans le sud-est des Deux-Sèvres.

Il est alimenté par une ligne de 20 000 volts provenant du poste source de Melle. Sur un terrain de 1 850 m² équipé de 2 autotransformateurs 20 kV/20 kV, il dessert 20 communes.

C'est un ouvrage de distribution d'électricité qui assure trois fonctions principales :

- il répartit l'énergie sur six « départs » afin d'acheminer le courant vers les zones de consommation ;
- il assure la protection des tiers et du réseau par l'élimination rapide des éventuels défauts et empêche ces défauts de se propager sur le réseau ;
- il maintient constamment le niveau de la tension malgré l'évolution du courant selon les heures et les saisons.

Un poste de répartition innovant pour mieux répondre aux enjeux de la qualité de service.

Poste électrique

avec **2** autotransformateurs
20/20 kV

Puissance de transformation

30 MVA (Méga Volts-Ampères)

Surface de terrain

1 850 m²

20 communes desservies

Alimentation HTA

depuis le poste source de Melle

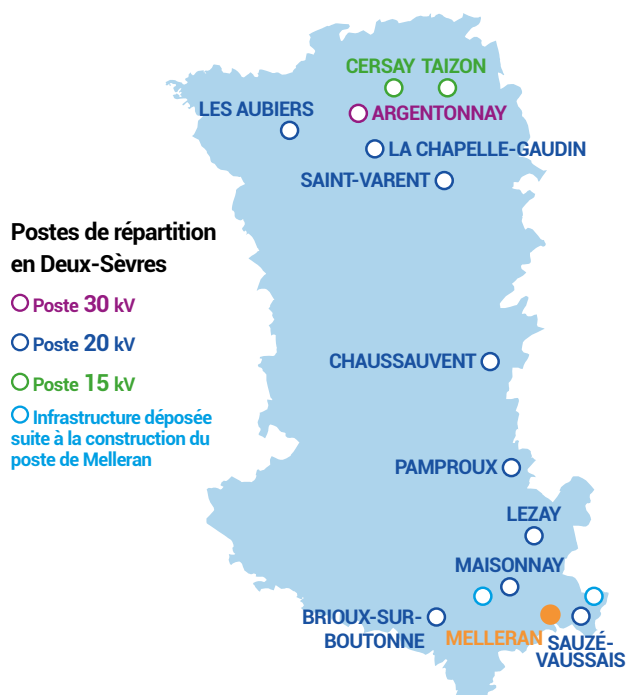
Plus de **2,5 millions d'euros**
investis pour le poste et son raccordement



Visite des élus lors de l'inauguration du 20 septembre.



Un des deux transformateurs d'une puissance de 15 MVA chacun.



L'ÉLAGAGE OPTIMISÉ PAR LE RECENSEMENT LIDAR

L'élagage des végétaux à proximité des lignes électriques représente la majorité des dépenses de maintenance nécessaires à l'exploitation du réseau du SIEDS par GÉRÉDIS. Cette contrainte, en constante évolution et diffuse sur les 9 400 km de lignes aériennes (haute et basse tension) est un des enjeux majeurs de l'efficacité des opérations d'entretien du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

Afin d'optimiser les interventions d'élagage, il convient de bien évaluer l'environnement des lignes, la présence ou non de végétaux, et plus particulièrement, la distance des branches et haies situées en-dessous ou à côté des fils.

En effet, le contact des végétaux avec un fil nu génère une perturbation de quelques dixièmes de seconde à plusieurs heures selon qu'il s'agit d'une petite branche ou de la chute d'un arbre.

Après une expérimentation en août 2018 sur 800 km de réseau, GÉRÉDIS a mis en œuvre la technologie LIDAR sur l'ensemble du réseau aérien haute tension.

Cette dernière consiste à utiliser une caméra LIDAR embarquée à l'avant d'un hélicoptère qui inspecte annuellement les lignes aériennes.

Elle produit une modélisation en 3D qui permet de mesurer les distances des lignes à la végétation, de détecter les défauts du réseau tout en géo-référençant l'ensemble des données collectées.



Ensuite, ces données peuvent servir à établir un inventaire précis des travaux d'élagage nécessaires. Ce premier recensement intégral s'est achevé à l'été 2019.

L'apport de cette technologie va permettre d'organiser à partir de janvier 2020, l'élagage de manière plus fine sur l'intégralité des 6 000 km de réseaux haute tension sur une période de quatre ans. Les données seront intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) partagé avec les entreprises d'élagage.

En parallèle, GÉRÉDIS tend à généraliser l'enfouissement des réseaux haute tension nouvellement créés, et ce afin d'accroître la sécurité, l'efficacité et la durabilité des réseaux électriques.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES FINANÇÉES PAR LE SIEDS

C'est la quatrième année consécutive que le SIEDS finance des animations scolaires sur les énergies renouvelables auprès des élèves de CM2. Elles se déroulent en trois interventions (une par trimestre) animées par l'association la Bêta-Pi de Melle.

La commission de sélection s'est réunie le 17 septembre. Avec l'aide de Madame Béatrice JOZEAU, conseillère pédagogique et Adrien GATINEAU-BOCHARD, animateur à la Bêta-Pi, la commission a retenu les écoles suivantes :

Commune	École
Aiffres	Lucie Aubrac
Aigonnay	De la Rivière
Airvault	Ste-Agnès
Augé	École Primaire
Beauvoir-sur-Niort	Charles Perrault
Bressuire	St-Cyprien
Brioux-sur-Boutonne	École Élémentaire
Coulonges-sur-l'Autize	Belle Étoile
Chatillon-sur-Thouet	Antoine de Saint-Exupéry
Épannes	École Jacques Prévert
Faye-sur-Ardin	Les Temps Modernes
Fontivillié (Sompt)	Ida Grinspan
Frontenay Rohan Rohan	Brigitte Compétissa
Germond-Rouvre	Le champ du Moulin
Mauléon	St-Joseph (privé)
Niort	Jacques Prévert
Niort	Jaurès

Commune	École
Niort	Jean-Mermoz
Niort	Jules Ferry
Niort	St-Florent
St-Symphorien	Du Bief
Pamproux	Aimé Souché
Parthenay	Gutenberg
Pompaire	Louis Canis
Prin-Deyrançon	École Élémentaire
Sansais	École Élémentaire
St-Georges de Noisé	St-Martin
St-Jean de Thouars	Bonneval
St-Léger de Montbrun	123 soleil
St-Pardoux	Le Lavoir
Ste-Verge	Maurice Martinon
Taizé	École publique
Verruyes	du Marronnier
Vouillé	Ernest Pérochon

Madame Mineau, Maire de Verruyes

Vous avez sollicité le SIEDS pour un effacement de réseau, quel était votre projet initial ?

Nous souhaitons revoir l'aménagement du centre-bourg dans le but de l'embellir, notamment en procédant à la démolition de l'ancienne cantine, mais aussi pour nous mettre en conformité avec la loi et les décrets de 2005 sur le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Équipement).

Après l'acceptation de votre dossier par le SIEDS, vers quels acteurs vous êtes-vous tournés ?

Nous avons confié le projet au maître d'œuvre Aménageur URBA 37, l'éclairage public à SÉOLIS et les travaux ont été réalisés en régie par les agents de la commune.

Comment en êtes-vous venu à faire la mise en valeur de l'église ?

À l'origine, c'était une idée de la commune qui a été confortée par l'expertise et les conseils de SÉOLIS.

Les essais de mise en valeur réalisés par SÉOLIS devant votre conseil municipal, ont-ils été une aide à la décision ?

Oui, les essais se sont révélés très intéressants. La mise en valeur était parfaite et le rendu dépassait nos espérances. Ils ont été tout à fait utiles et sans équivoque pour la prise de décision.

Comment se sont passés les travaux ?

Les travaux se sont déroulés comme prévu, dans les délais et sans problème. Le génie civil a été réalisé en régie.

INTERVIEWS

Aujourd'hui la mise en valeur de l'église est réalisée.

En avez-vous un bon retour de la part de vos administrés ?

Oui les habitants de la commune sont très contents. Ils trouvent que la mise en valeur de l'église au cœur du bourg est une belle réalisation qui participe à l'embellissement du site. Ils apprécient l'éclairage public par lampes leds, plus agréable car moins agressif que l'éclairage par lampe au sodium et en plus économique.



Monsieur Fouché,

Maire de Clussais-la-Pommeraiie



Vous avez sollicité le SIEDS pour un effacement de réseau, quel était votre projet initial ?

« Chez les Houmeaux » est un lieu-dit qui mérite autant d'attention que les autres villages de la commune. Il est le plus proche du parc éolien et il était convenu que nous y effacions le réseau pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et participer à l'embellissement du site.

Après l'acceptation de votre dossier par le SIEDS, vers quels acteurs vous êtes-vous tourné ?

J'ai fait confiance au SIEDS qui est un acteur historique du territoire. C'est lui qui a tout organisé.

Le lieu-dit concerné par les travaux n'avait pas d'éclairage public. Pour quelles raisons avez-vous souhaité une étude ?

C'était une demande des habitants du village, dans le cahier de doléances, lors de l'enquête publique du projet éolien.

Dans l'étude, SÉOLIS vous a proposé deux types d'éclairage : des candélabres raccordés au réseau électrique, ou des candélabres autonomes. Quelles sont les raisons qui vous ont fait choisir les candélabres autonomes ?

Dès le début du projet, le conseil municipal souhaitait s'orienter vers l'éclairage écologique, ce qui correspondait à leur sensibilité de citoyen. Les devis des deux types d'éclairage, avec leur descriptif et les aides possibles, ont conforté notre choix pour l'éclairage autonome. Le SIEDS nous a apporté une subvention de 20 000 € pour les sept candélabres, ce qui représentait pour notre commune une aide non négligeable qui nous a permis de concrétiser le projet.

Aujourd'hui les travaux sont réalisés. En avez-vous un bon retour de la part de vos administrés ?

Oui, la disparition de tous les fils aériens change radicalement le milieu. Les riverains sont très satisfaits. Ces travaux ont été bénéfiques à l'environnement et à la qualité de vie de nos concitoyens sur la commune.

Êtes-vous satisfaits de la qualité de l'éclairage rendu ?

Les candélabres ont un beau design et éclairent très bien. Les travaux viennent juste de s'achever et il reste encore quelques réglages à effectuer afin d'optimiser l'intensité et le temps d'allumage.

Recommanderiez-vous SÉOLIS pour la réalisation de vos travaux d'éclairage public ?

Pour ce qui concerne la Commune de Clussais-la-Pommeraiie nous sommes très satisfaits. Nous avons bénéficié de bons conseils et les travaux ont été parfaitement réalisés, dans les délais et dans de bonnes conditions. Si je suis interrogé par des collègues, oui je recommanderai SÉOLIS pour l'éclairage public. Les conseillers sont professionnels et la prestation de qualité.

LE SIGil :

un outil évolutif de partage de données

Nouveautés 2020 :

Le cadastre solaire

À partir du second semestre 2020, l'outil cadastre solaire permettra aux communes de connaître le potentiel solaire des bâtiments. Consultables directement sur le SIGil, les zones dites « à fort potentiel » seront colorées en jaune. Elles désigneront les endroits les plus stratégiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques. L'objectif est de rentabiliser au maximum les sources de production d'énergie solaire et de favoriser la transition énergétique des communes.



Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le PCRS est un fond de plan de référence rassemblant des informations fiables et uniformisées concernant la voirie et l'environnement immédiat situé autour des réseaux afin de faciliter leur repérage et améliorer la sécurité des chantiers afférents. Il s'inscrit dans la réforme « anti-endommagement des réseaux » (DT-DICT) et constitue le fond de plan commun des collectivités et gestionnaire de réseaux. Son objectif est d'améliorer la connaissance cartographique des réseaux aériens et souterrains afin de prévenir les risques et assurer la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi, le SIEDS, en tant que 1^{er} gestionnaire de réseau du département et référent des communes en termes d'information géographique, se lance dans l'acquisition d'un plan PCRS sur les communes des Deux-Sèvres.

Dans un premier temps, pour les communes dites « urbaines », les relevés topographiques seront effectués par une voiture équipée d'un système LIDAR. Puis, dans un second temps, les communes rurales bénéficieront d'une acquisition de données par photo aérienne d'une précision de 5 cm.



Un peu d'histoire

2002 : Création de la compétence facultative Système d'Information Géographique d'Intérêt local (SIGil). Ce projet concerne la digitalisation du cadastre des communes du département en convention avec la Direction Générale des Impôts (D.G.I.), les communes et les gestionnaires de réseaux qui souhaitent être associés.

2010 : Mise à disposition d'outils métiers interactifs (suivi de chantier, gestion de la voirie, gestion des déchets, assainissement non collectif, ...).

2012 : Pour son 10^{ème} anniversaire, le SIGil fête l'achèvement de la numérisation du cadastre en Deux-Sèvres.

2015 : Création du SIGil'urba, un outil novateur permettant la gestion et l'instruction des dossiers d'urbanisme.

2018 : Mise à disposition de la photo aérienne du département en haute résolution.

2019 : Toutes les communes du département sont adhérentes au SIGil.

Les chiffres clés du SIGil

- **100%** des communes des Deux-Sèvres sont adhérentes au SIGil
- **34** partenaires
- **3 millions** d'objets géographiques
- **180 000** parcelles cadastrales mises à jour chaque année
- **37 235 km** de réseau linéaire

L'équipe du SIGil



Caroline LAGARDE
responsable du Service
Relations Collectivités



Angélique GARET
adjointe du Service
Relations Collectivités



Sandrine JOURDAN
assistante
administrative



Damien
MALVAUX
technicien SIGil



Alexandre
DENIS
technicien SIGil



Guillaume
GRATUSSE
technicien SIGil